

**AVIS CONCERNANT L'INTENTION D'ABOLIR
LE CONSEIL DE GESTION DE L'ASSURANCE PARENTALE**

Tel que proposé au

**Projet de loi 7 –
Loi visant à réduire la bureaucratie, à accroître
l'efficacité de l'État et à renforcer l'imputabilité
des hauts fonctionnaires**

DE LA

COALITION POUR LA CONCILIATION FAMILLE-TRAVAIL-ÉTUDES (CCFTÉ)



Novembre 2025

Présentation de la Coalition pour la conciliation famille-travail-études

La Coalition représente près de deux millions de femmes et d'hommes au Québec et regroupe les principales organisations syndicales québécoises de même que des organismes féministes, communautaires, étudiants et populaires œuvrant à l'amélioration des conditions de travail et de vie des parents et des proches aidant.e.s, des travailleuses et travailleurs et des étudiantes et étudiants. La Coalition souhaite donner une réponse collective aux bouleversements et aux nouvelles réalités auxquels la population est confrontée.

La coalition porte donc un projet commun, endossé par tous ses membres, pour que les Québécoises et les Québécois fassent des gains significatifs en matière de conciliation famille-travail-études et proche-aidance.

Membres de la Coalition pour la conciliation famille-travail-études

- Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux (APTS)
- Association des haltes-garderies communautaires du Québec (AHGCO)
- Association des parents-étudiants de l'Université Laval (APETUL)
- Association féminine d'éducation et d'action sociale (AFEAS)
- Au bas de l'échelle (ABE)
- Carrefour d'aide aux non-syndiqués-ées (CANOS)
- Centrale des syndicats démocratiques (CSD)
- Centrale des syndicats du Québec (CSQ)
- Comité de soutien aux parents étudiants de l'UQAM (CSPE-UQAM)
- Confédération des syndicats nationaux (CSN)
- Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail (CIAFT)
- Fédération autonome de l'enseignement (FAE)
- Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec (FAFMRQ)
- Fédération des femmes du Québec (FFQ)
- Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ)
- Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ)
- Fédération interprofessionnelle de la santé du Québec (FIQ)
- Fédération québécoise des organismes communautaires Famille (FQOCF)
- Institut de coopération pour l'éducation des adultes (ICEA)
- Inter -Conseil provincial du Québec des métiers de la construction (Inter)
- Ma place au travail
- Mouvement allaitement du Québec (MAQ)
- Proche aidance Québec (PAQ)
- Regroupement des aidantes et aidants naturels de Montréal (RAANM)
- Regroupement Naissance-Respectées (RNR)
- Relais-femmes
- Réseau des Tables régionales de groupes de femmes du Québec
- Syndicat de la fonction publique et parapublique du Québec (SFPQ)
- Syndicat de professionnelles et professionnels du gouvernement du Québec (SPGQ)
- Union étudiante du Québec (UEQ)

La Coalition pour la conciliation famille-travail-études (CCFTÉ) exprime sa vive inquiétude et sa grande déception concernant le projet de loi 7, déposé le 5 novembre 2025, qui prévoit l'abolition du Conseil de gestion de l'assurance parentale (CGAP) et le transfert des responsabilités du Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) à Retraite Québec. La Coalition craint que cette décision ne représente un recul pour les familles québécoises, car elle estime que le CGAP joue un rôle essentiel de transparence et de protection des droits des parents.

Le RQAP est l'une des pierres d'assises de la politique familiale québécoise. En effet, depuis son introduction en 2006, ce programme a eu un impact majeur sur la vie des familles québécoises et sur le développement des enfants. Le RQAP joue un rôle crucial à la fois pour assurer un bon départ pour les enfants et pour réduire les inégalités entre les femmes et les hommes au chapitre du revenu et de la participation au marché du travail.

Rappelons que l'adoption de la Loi sur l'assurance parentale (LAP) en 2001 a été, en très grande partie, le résultat des pressions soutenues de la part du regroupement pour un régime québécois d'assurance parentale, composé de groupes de femmes, d'organismes Famille et de comités de condition féminine des organisations syndicales dont plusieurs sont membres de la Coalition.

Le CGAP : un modèle de gouvernance qui a fait ses preuves !

Le Conseil de gestion d'assurance parentale est un modèle de gouvernance qui a fait ses preuves ! En effet, depuis sa création en 2006, le CGAP possède une expertise unique dans la gouvernance et l'évolution du RQAP. Son élimination pourrait entraîner une perte de cette expertise, ce qui pourrait avoir un impact négatif sur la gestion du régime et sur la qualité des services offerts aux familles. Le Conseil joue aussi un rôle essentiel dans la transparence de la gestion du régime d'assurance parentale. Il se gouverne de manière responsable et prévoyante, en tenant compte des besoins de conciliation famille-travail des parents qui accueillent un enfant tout en veillant à l'intérêt des cotisants. Sans le Conseil, nous avons une inquiétude quant à la manière dont ces caractéristiques seront maintenues.

Grâce à sa composition représentative (organisations patronales, syndicats, associations et acteurs de la société civile) et son agilité, le CGAP dispose d'un rôle direct dans l'analyse et l'évolution du régime. Or, le projet de loi n° 7 ne garantit pas que cette représentativité sera maintenue à Retraite Québec.

Selon nous, l'abolition du CGAP et le transfert du RQAP à Retraite Québec constituent une fausse tentative d'améliorer l'efficacité !

L'abolition du CGAP ne réduira pas non plus la bureaucratie : elle affaiblira la démocratie et fera disparaître un espace où les syndicats, les groupes de femmes et la société civile participent activement à la gestion d'un régime qui fonctionne bien. En effet, il est

important de mentionner que le CGAP est financé par le Fonds d'assurance parentale et non par le budget général de l'État. Son abolition ne génère donc aucune économie réelle.

RECOMMANDATION :

EN CONSÉQUENCE, la Coalition pour la conciliation famille-travail-études (CCFTÉ) recommande le maintien du CGAP dans sa forme actuelle avec sa mission propre et un conseil d'administration dédié et représentatif. Les membres de la Coalition sont d'avis que de nombreuses pertes découleront de la proposition de dissoudre le CGAP et le transfert du RQAP à Retraite Québec.